



RDA et genres du “ tenant lieu ”: le cas du “ compte-rendu ”

Frédérique Sitri

► To cite this version:

Frédérique Sitri. RDA et genres du “ tenant lieu ”: le cas du “ compte-rendu ”. *Revista Investigacoes-Linguística e Teoria Literária*, 2015, representaça do discursos 28. hal-01498406

HAL Id: hal-01498406

<https://hal.science/hal-01498406>

Submitted on 30 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RDA et genres du « tenant lieu »: le cas du « compte-rendu »

Frédérique Sitri¹

Résumé: Cet article s'inscrit dans une recherche en cours sur les genres qui « tiennent lieu » d'un autre discours, et qui relèvent donc constitutivement de la représentation du discours autre. Il vise à caractériser le genre du « compte-rendu », en s'appuyant sur un corpus de comptes-rendus produits dans la sphère universitaire. L'analyse prend en compte d'un côté les différentes dénominations attribuées aux textes par les locuteurs et d'un autre côté la relation entre ces dénominations et les propriétés formelles des textes, en particulier les formes de RDA. Elle met en évidence le rôle de la nature de l'instance dans laquelle est produit le compte-rendu et son degré d'institutionnalisation.

Mots-clefs: Représentation du discours autre. Genre. Compte-rendu.

Abstract: Our contribution takes place in an ongoing investigation on discursive genres characterized as “substituting” one discourse given to read to a not present discourse. These genres may be *defined* as « representing other discourses ». Within this field, we aim to characterize the genre of so-called “minutes” of a reunion. Base on a corpus of minutes collected in a university, our analysis takes in account by one side the different names given to the texts by the writers, and by another side the relations between these names and the formal properties of the texts, focusing on the forms of “representation of another speech”. Our analysis shows the role of the instance where the meeting takes place and its degree of institutionalization.

Keywords: Discursive genre. Minutes. Representation of another speech.

Resumo: Este artigo faz parte de uma pesquisa em andamento sobre os gêneros que « ocupam o lugar » de outro discurso, e que são, portanto, constitutivamente representação do discurso outro. Ele visa a caracterizar o gênero « resenha », apoiando-se em um corpus de resenhas produzidas na esfera universitária. A análise considera, por um lado, as diferentes denominações atribuídas aos textos pelos locutores e, por outro, a relação entre essas denominações e as propriedades formais dos textos, particularmente as formas de RDA. Ela põe em evidência o papel da natureza da instância em que é produzida a ata e seu grau de institucionalização.

Palavras-chave: Representação do discurso outro. Gênero. Resenha.

¹ Doutora em Ciências da Linguagem pela Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 (1998), é Professora da Université Paris Ouest Nanterre La Defense.

Nous nous proposons dans cet article de croiser la question du genre et celle des formes de Représentation du Discours Autre (RDA) en nous penchant sur le genre du « compte-rendu »². Si tous les genres peuvent être abordés par la place qu'ils font et les formes qu'ils donnent à la Représentation du Discours Autre (RDA), un certain nombre de genres se donnent, selon des modalités diverses, comme substituts d'autres discours³. Au-delà de la visée pragmatique précise liée à leur inscription dans une sphère sociale d'activité, ces genres indexent des discours qui ont pour fonction de « tenir lieu » d'un autre discours. Ce sont ces genres qui constituent l'objet des travaux du groupe de recherches sur la Représentation du Dire et du Discours (RDD) dans lequel s'inscrit cet article. L'analyse porte ici sur des discours écrits qui « rendent compte » de discours oraux produits lors de réunions à caractère institutionnel, avec une visée globale de conservation de l'information et que l'on dénommera provisoirement à l'aide de l'appellation générique de « compte-rendu ». Il s'agit de proposer une cartographie du genre « compte-rendu » au sein d'une sphère d'activité – la sphère universitaire – en croisant les dénominations des textes (dénominations données par les locuteurs et par les responsables de l'archivage), les contraintes juridiques et institutionnelles dans lesquelles ils sont produits (en particulier le statut de l'instance qui se réunit) et leurs caractéristiques formelles, au premier chef les formes de RDA. Ce faisant, on verra la nécessité de prendre en compte également les pratiques et les usages propres à une collectivité, dans leur dimension synchronique mais aussi diachronique.

² Merci à Jacqueline Authier-Revuz, Claire Doquet et Julie Lefebvre pour leur relecture et leurs remarques.

³ Voir ici même l'article de J. Authier-Revuz et J. Lefebvre.

1 Cadre théorique et méthodologique

La conception du genre qui sous-tend ce travail se situe dans la filiation de Bakhtine, qui définit les genres comme des « types relativement stables d'énoncés » produits par des sphères sociales d'activité. Les genres sont donc historiquement situés, et constituent une catégorie dynamique en perpétuelle reconfiguration. Pour rendre compte de cet aspect, nous avons proposé dans Mellet et Sitri (2010) de montrer comment la dynamique des genres est liée à l'interaction entre le « nom du genre », sa visée pragmatique et ses propriétés formelles, interaction que nous avons pu observer en particulier dans des phases d'institutionnalisation des genres considérés. Travaillant plus spécifiquement sur le signalement d'enfant en danger⁴, je me suis intéressée à la façon dont s'opère la dissociation entre le nom « signalement », l'acte de signaler et la pratique scripturale du signalement au moment où, en 2007, le législateur impose la distinction entre l'« information préoccupante » émanant des simples citoyens ou de l'école et visant à « signaler » une situation, et le « signalement », écrit formaté produit par les travailleurs sociaux et visant à évaluer le danger ou risque de danger couru par un enfant afin de solliciter le cas échéant l'intervention du judiciaire⁵. Ainsi la question du « nom de genre » et de son rôle dans la caractérisation d'un genre est centrale dans la réflexion proposée ici. Comme le fait remarquer entre autres

⁴ Quand un travailleur social, un enseignant ou un simple citoyen estime qu'un enfant est en danger dans son milieu familial (risque de maltraitance), il le signale auprès de l'autorité compétente, judiciaire (le Procureur de la République) ou administrative (les services sociaux du conseil général). Les services sociaux procèdent alors à une évaluation de la situation. C'est à cette seule évaluation qu'est réservée la dénomination de « signalement » depuis la loi de 2007.

⁵ A ce titre le signalement produit par les travailleurs sociaux relève du genre du « rapport ». Je remercie Claire Doquet pour cette remarque.

Branca 1999, les dénominations attribuées par les locuteurs à leurs productions, si elles doivent être prises en compte, ne peuvent toujours être mises en relation avec des régularités formelles et ne peuvent constituer le seul critère de caractérisation d'un genre.

L'étude du genre « compte-rendu » (désormais CR) est réalisée ici à partir d'un corpus de textes produits au sein de la sphère universitaire, sphère déjà explorée dans Mellet et Sitri 2013, et choisie pour son accessibilité ainsi que pour la connaissance du fonctionnement des instances où sont produits les D1. L'université à laquelle j'appartiens – comme la plupart des universités – met en effet à disposition des membres de la communauté, via l'intranet, un certain nombre de comptes-rendus des principales instances. Le corpus n'est pas exhaustif: outre le fait que la mise en ligne n'est pas systématique et que la collection des CR disponible est donc lacunaire, l'analyse qualitative de la totalité des textes n'était matériellement pas possible. J'en ai donc sélectionné un certain nombre de façon aléatoire, auxquels j'ai adjoint les textes archivés précédemment dans le cadre de l'étude publiée dans Mellet et Sitri 2013 ainsi que certains CR non présents sur l'intranet de l'université et auxquels j'ai pu avoir accès: les CR du conseil de laboratoire auquel j'appartiens, disponibles sur l'intranet du site du laboratoire, et un CR du conseil du SCUO IP⁶, dont j'ai été destinataire en tant que membre. L'ensemble comprend une petite centaine de textes produits entre 2009 et 2015.

Les CR sont classés sur le site de l'université en différentes rubriques, correspondant aux différents types d'instance, comme le résume le tableau suivant:

⁶ Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation-Insertion Professionnelle.

Tableau 1: Liste des instances

Conseils centraux	CA (Conseil d'Administration) CR (Commission de la recherche) CFVU (Commission de la formation et de la Vie Universitaire)(.
Instances représentatives des personnels	CPE (Commission paritaire d'établissement) CT (Comité Technique) CHS T (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail) CCP (Commission consultative paritaire)
Commissions budgétaires	
Conseils des services, UFR et instituts	Services communs et centraux BDIC - Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine SCD - Service commun de la documentation SUAPS - Service universitaire des activités physiques et sportives RI - Service des relations internationales UFR et Instituts IUT Ville d'Avray / Saint-Cloud Institut de préparation à l'administration générale - IPAG UFR de Droit et Science Politique - DSP UFR de Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education - SPSE UFR de Sciences Sociales et Administratives - SSA UFR de Philosophie, Information-Communication, Langage, Littérature,Arts du spectacle - PHILLIA UFR de Langues et des Cultures étrangères - LCE UFR de Sciences Economiques, Gestion, Mathématiques, Informatique - ...SEGMI UFR de Systèmes industriels et techniques de communication - SITEC UFR de sciences et techniques des activités sportives – STAPS
Réunions des directeurs d'UFR, d'écoles doctorales ou des responsables de services	[uniquement comptes-rendus des directeurs d'UFR]

L'empan diachronique, s'il est faible, n'est cependant pas négligeable, d'autant plus qu'il couvre des réformes qui ont conduit en 2012 à la création du CHSCT et en 2013 à la modification du

fonctionnement et des attributions des conseils centraux (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante)⁷.

L'analyse portera tout d'abord sur les dénominations des textes, puis sur leurs propriétés formelles, envisagées d'abord sous l'angle de la présence d'éléments constitutifs plus ou moins ritualisés (par exemple liste des membres de l'instance présents ou représentés, signature, etc.), puis sous l'angle des différentes formes de RDA.

2 Les noms du genre « compte-rendu »: compte-rendu, procès verbal, relevé de conclusions

Trois dénominations sont utilisées par les locuteurs pour désigner les textes qui nous intéressent, le dernier donnant lieu à un développement paradigmatique: *compte-rendu* (CR), *procès verbal* (PV), *relevé de conclusions/délibérations/décisions/ décisions et avis* (RC). La question qui nous intéresse ici pourrait être formulée de la façon suivante: dans quelle mesure le choix d'une dénomination est-il lié aux conditions de production du texte et en particulier au cadre législatif régissant l'instance et dans quelle mesure ce choix constitue-t-il la trace d'une évaluation par les locuteurs eux-mêmes de leur production? Pour cela, avant d'en venir aux données fournies par le corpus, on se penchera de plus près sur ces différents termes et on observera les normes rédactionnelles qui leur sont associées.

⁷ La taille du CA et sa composition est modifiée, ses attributions sont renforcées. La loi crée le CAC (Conseil Académique) qui regroupe les membres de la Commission de la Recherche (ancien CS) et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU, ancien CEVU). Le CAC devient décisionnaire sur certains sujets.

Du point de vue de leur formation, on peut rapprocher *compte-rendu* et *relevé de conclusion/ délibérations/décisions* qui sont morphologiquement construits sur le perfectif de prédicats verbaux: « rendre » et « relever ». On peut donc considérer que ces deux termes dénomment le résultat d'une activité discursive consistant à « rendre compte » ou à « relever des décisions »⁸. Ils s'opposeraient alors à *procès verbal*, construit sur un nom d'action (procès), et qui qualifie le document: *procès verbal* désigne en effet un acte de procédure qui se situe dans un cadre juridique. La dénomination *procès verbal* peut donc être considérée comme une qualification juridique qui attribue un statut légal à un document. Du point de vue sémiotique, les dénominations CR et PV ne comportent pas de spécification de la nature verbale de leur objet: on peut avoir des CR d'opération, d'intervention, des PV de fraude, etc. RC en revanche sélectionne d'emblée un objet de nature verbale, présenté comme une sous-catégorie de ce qui a été dit et qui est dénommé conclusions, délibérations, ou décisions. Cette dénomination apparaît dès lors comme la plus spécifiante.

L'analyse de l'usage de ces dénominations doit également prendre en compte les consignes qui figurent dans les guides et manuels de rédaction d'écrits professionnels et sur le web, en tant qu'elles permettent de saisir les représentations de ces textes circulant dans le monde professionnel, et sans doute transmises dans les formations à l'écrit⁹. Ces consignes sont de différents ordres. Elles peuvent porter sur la matérialité langagière. Ainsi le CR est-il défini comme un texte

⁸ le TLF indique que la forme « rendu compte » est encore en usage au 19^{ème}. On pourrait avancer l'hypothèse d'une plus grande lexicalisation de *compte-rendu*.

⁹ Il est question dans un des comptes-rendus du CA de former un agent à la rédaction des CR.

objectif et neutre d'où la subjectivité est absente, ce qui entraîne des consignes d'effacement des embrayeurs:

Caractéristiques de rédaction: Les pronoms personnels "je" et "nous" sont à bannir. La voix passive est employée. Le rédacteur ne s'exprime jamais en son nom. Il doit retranscrire avec neutralité, objectivité et fidélité les propos pris en note lors de la réunion.¹⁰

Les consignes peuvent également porter sur la composition du texte et les rubriques qu'il doit nécessairement comporter, selon certains guides:

Caractéristiques de présentation: Certains éléments doivent figurer sur le compte-rendu de réunion: l'en-tête complet de l'entreprise, la date de rédaction du compte-rendu, le titre, l'ordre du jour, le nom et la fonction des personnes présentes et absentes, la signature du rédacteur du compte-rendu, son nom et sa fonction.¹¹

Il n'existe pas de consigne relative au PV, dans la mesure où le PV constitue pour ainsi dire la version « juridique » du CR, comme en témoigne l'extrait suivant d'un site spécialisé dans la rédaction de CR/PV où s'observe le passage de l'un à l'autre:

Grâce à des procès-verbaux de CE, CCE, CHSCT rédigés par un prestataire extérieur, **les autres organisations syndicales ne pourront plus vous taxer de parti-pris.** Vous assurez aux salariés des **comptes rendus rédigés avec la plus grande neutralité.**¹²

¹⁰ <http://www.commentfaiton.com/fiche/voir/6227/comment-rediger-un-compte-rendu-de-reunion>

¹¹ <http://www.commentfaiton.com/fiche/voir/6227/comment-rediger-un-compte-rendu-de-reunion>

¹² <http://abreport.com/ce-cce-chsct/confiez-nous-la-r%C3%A9daction-de-vos-pv#page-title>

Les consignes peuvent également porter sur les actions associées au texte. Ainsi le PV de la séance précédente doit obligatoirement faire l'objet d'un vote au début de la séance suivante. Seule cette action lui donne la valeur légale de preuve qui est définitoire du PV.

Dans la sphère universitaire les dénominations relevées semblent bien évidemment liées à l'instance au sein de laquelle le compte-rendu est réalisé, à son statut et à ses attributions. Les délibérations des conseils centraux ou des instances représentatives du personnel sont régies par la loi, tandis que les réunions de directeurs d'UFR, par exemple, n'ont pas de statut légal avant la loi de 2013. Néanmoins la (courte) diachronie observée fait apparaître des modifications dans les dénominations qui ne semblent pas liées aux modifications législatives qui ont lieu dans la période (création du CHSCT en 2012 et modifications affectant le CA, le CS et le CEVU en 2013).

Tableau 2: Instances et dénominations

Conseils centraux								
CA			CEVU → CFVU			CS → CR		
PV puis PV + relevé de décisions			CR puis relevé de décisions et d'avis			PV puis relevé de conclusions (2010)		
Instances représentatives								
CPE	CHS → CHSCT			CT			CCP	
PV	relevé des délibérations (CHS) → PV (CHSCT)			CR puis relevé de délibérations			PV	
Services communs et centraux								
BDIC		SCD		SUAPS		Conseil des RI		SCUO IP (pas disponible sur l'intranet)
PV		PV		PV		PV		CR
Réunion des directeurs d'UFR								
Relevé de conclusions puis CR								
Conseils d'UFR								
IUT	SSA	PHILLIA	SEGMI	DSP	LCE	STAPS	SPSE	SITEC
CR	CR	CR	CR puis en 2009 PV	CR puis PV en oct 2010	relevé de décisions	relevé de décisions	relevé de décisions	relevé de délibérations

Plusieurs constats se dégagent de ce tableau, dont on rappelle qu'il ne comprend pas l'intégralité des textes sur la période, ce qui ne permet pas d'établir une chronologie précise des changements de dénominations. On observe ainsi que, conformément à ce qui est attendu étant donné le statut des instances concernées, la dénomination *procès verbal* est la plus fréquente pour les conseils centraux et les instances représentatives du personnel. Les trois existent en revanche pour les conseils d'UFR puisque celle de *procès verbal* remplace celle de *compte-rendu* dans deux cas. On note également que les relevés de conclusions/délibérations semblent doubler ou remplacer les CR ou PV (en particulier pour les conseils centraux). On peut également se demander pourquoi les textes issus des services centraux disponibles sur le site portent le nom de *procès verbal* tandis que celui du SCUIO IP, qui je le rappelle n'est pas disponible, est dénommé *compte-rendu*¹³.

On observe par ailleurs qu'il peut y avoir des discordances entre la dénomination telle qu'elle apparaît dans le titre du document et les titres des fichiers disponibles pour le téléchargement. Pour la commission de la recherche, on lit sur le site « télécharger les comptes-rendus des dernières commissions de la recherche » tandis que le nom du document à télécharger est « relevé de conclusions » et que le titre du document est « RELEVÉ DE CONCLUSIONS COMMISSION RECHERCHE du Conseil Académique 02 juin 2015 ». On note un flottement analogue pour le CT: sur le site est écrit « lien vers les comptes rendus » du CT, l'intitulé du lien est « Compte rendu du CT du 02 octobre 2014 » mais le nom du fichier est alternativement « PV » et

¹³ Peut-être est-ce dû au fait qu'il n'a pas été voté en début de séance.

« compte-rendu »: « compte-rendu-du-ct-du-2-avril-2014 »/ « pv-ct-17-avril-2013 » tandis que le document porte en titre « compte-rendu » et qu'à la fin est présente la mention « pièces jointes au présent PV: les annexes ».

Il existe également des discordances entre le titre du document et les dénominations présentes dans le texte. On l'observe pour le CHSCT: le document intitulé « compte-rendu du CHSCT du 17 octobre 2014 » comporte comme premier point « approbation du PV du CHSCT du 26 juin 2014 ». Mais on l'observe également pour le CA, qui constitue pourtant l'instance centrale de l'université, comme en témoigne le fait qu'il est fait appel depuis 2013 à une société privée pour la rédaction des CR. Ainsi le texte dénommé « PV de la séance du Conseil d'Administration du 25 février 2013 » comporte-t-il au point 1 de l'ordre du jour l'« approbation des comptes-rendus des séances des 27 novembre et 17 décembre 2012 » mais il est mentionné un peu plus loin « compte-tenu du nombre important de remarques concernant les comptes rendus des réunions de novembre et décembre, il est proposé d'ajourner l'approbation des procès-verbaux » et « En l'absence de remarques, le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2013 est soumis au vote par le Président », avec à la suite un encadré indiquant « le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés le 25 février 2013 le compte-rendu de la réunion du 2/8 janvier 2013 ». Le PV d'avril 2015 en revanche mentionne bien comme point 1 « APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2015 ».

Au vu des flottements observés dans les textes, il faut bien admettre que l'hypothèse selon laquelle la dénomination PV

s'appliquerait au CR une fois voté et adopté par l'instance ne semble pas tout à fait vérifiée. En revanche, tout se passe comme si le terme de CR s'imposait aux locuteurs quand il s'agit du texte ou de l'activité de rédaction de ce texte. Dans les délibérations du CA du 25 février 2013, qui portent précisément sur la rédaction des comptes-rendus, confiés pour la première fois à la société Ubiquis, c'est bien la dénomination *compte-rendu* qui est employée par les locuteurs:

(1) Mme R. fait part de ses remarques concernant le **compte rendu** du 27 novembre. D'abord, au sujet de l'intervention de M. G. sur le recours à une société de rédaction de compte rendu, Ubiquis. Le nom de cette dernière n'apparaît pas dans le **compte rendu**. Il semblerait logique de voir son nom indiqué puisque mentionné lors des échanges à la page 4. (CA février 2015)

Après avoir fait un état des lieux des différentes dénominations attribuées aux documents qui servent à rendre compte des délibérations des différentes instances, nous devons nous demander dans quelle mesure ces dénominations peuvent ou non être mises en relation avec des propriétés formelles, propriétés que nous envisagerons sous deux aspects. Nous nous intéresserons tout d'abord aux éléments présents de façon transversale dans les CR et qui semblent entrer dans leur composition, avant de nous pencher plus spécifiquement sur les formes de RDA.

3 Les éléments constitutifs des « comptes-rendus »

Conformément à ce qu'indiquent les guides de rédaction (voir plus haut), un certain nombre d'informations sont présentes de façon récurrente sur les textes observés:

- sommaire ou ordre du jour
- liste des présents, des procurations et des excusés
- formule indiquant l'ouverture et la clôture de la séance
- signature

Ces informations sont matérialisées selon les cas soit par une rubrique spécifique isolée du reste du texte (sommaire/ordre du jour, liste des présents/excusés/représentés) soit par une formule plus ou moins ritualisée (*Le Président, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14h/l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h10/M. X ouvre la séance à 14h20/Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h20/l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée/la séance est levée à 17h30*).

On peut penser que ces éléments sont d'autant plus nécessaires que le document revêt un statut légal, c'est-à-dire qu'il a la valeur d'un procès-verbal. L'approbation du précédent « compte-rendu » constitue alors fréquemment le point 1 de l'ordre du jour. L'observation du corpus met cependant en évidence, là encore, des flottements dans les pratiques, comme le montrent les tableaux récapitulatifs:

	CA 2013- PV	CR 2013 → RC	CFVU 2014 → RD		
Sommaire/OJ	X	X			
Liste présents	X [pas sur le PV 2010]	X			
Ouverture/clôture	X				
Signature	Secrétaire de séance + Pdt Université		Signature VP		
Approbation précédent CR	X				
	CPE PV	CHSCT 2012→ PV	CT CR (+ RD)	Commission budgétaire CR	
Sommaire/OJ	X	X	(X sur doc 2010)		
Liste présents	X	X	X		
Ouverture/clôture	X	X	X	Clôture	
Signature	2 secrétaires séance (parité) + président instance	2 secrétaires + pdt de l'instance	Président Université		
Approbation précédent CR		X			
	Réunion des directeurs d'UFR CR mai 2012 →	BDIC PV	SCD PV	RI PV	SUAPS PV
Sommaire/OJ		X	X		
Liste présents		X	X	X	
Ouverture/clôture		X	X	X	
Signature					
Approbation précédent CR		X	X	X	

	IUT CR	SSA CR	SEGMI CR	Philla CR	DSP PV	LCE RD	STAPS RD	SPSE RD	SITEC RD
Sommaire/ OJ						X			
Liste présents	X	X	X	X	X	X	Vérification du quorum	X	X
Ouverture/ clôture	X	X	X	Pas toujours	X	X	X		Clôture
Signature				secrétaire séance	Directeur UFR			Directeur UFR	
Approbation précédent CR			X	X	X	X en 2015			X

Ainsi, alors que l'on pourrait penser que la dénomination *procès-verbal* correspond à un document plus formalisé, on constate que les informations listées ci-dessus, qui garantissent la validité du PV, ne

sont pas toujours présentes: pas d'approbation du précédent PV pour le PV de la CPE; pas de signature pour le PV des services centraux, celui du service des sports (SUAPS) ne comportant aucune de ces mentions. Il semble que la distinction passe ici encore entre les PV des conseils centraux ou des instances représentatives et les autres.

Pour les autres dénominations, il semble impossible d'établir une corrélation entre le nom du document et la présence/absence de ces informations matérialisées par des rubriques ou des formules rituelles: on note par exemple que le « relevé de conclusions » de la Commission de la Recherche comporte un sommaire et une liste des présents, contrairement au « relevé de décisions » de la CFVU. Cette impossibilité apparaît clairement avec les conseils d'UFR pour lesquels les dénominations *compte-rendu*, *procès-verbal* ou *relevé de décision* ne peuvent être mises en relation avec la présence ou l'absence de telle ou telle information et semblent de fait interchangeables.

4 Les formes de RDA

Les textes analysés ici ont pour propriété essentielle (constitutive) de représenter des échanges oraux. Il est donc pertinent de les envisager du point de vue des formes de RDA qu'ils comprennent et de se demander là encore dans quelle mesure des dénominations différentes peuvent être corrélées à des formes de RDA différentes de telle sorte que la dénomination puisse être liée à une détermination générique. Le cadre théorique dans lequel nous envisageons la description des formes de RDA est celui développé par J. Authier-Revuz (à paraître et ici-même). J. Authier-Revuz propose en effet une

approche largement renouvelée de la RDA qui se décline pour elle en cinq modes définis par la combinaison de trois « traits » différentiels:

- sur le plan sémantique, le discours autre est représenté comme « objet du dire » ou comme « source du dire »
- sur le plan sémiotique, l'énoncé *e* est représenté « en usage » ou avec autonymisation (Discours Indirect vs Discours Direct)
- sur le plan énonciatif, l'ancrage énonciatif des deux actes *A* et *a* est unifié ou l'on a deux ancrages distincts ou un ancrage partagé entre *A* et *a*.

Ainsi chacun des 5 modes est-il défini par la combinaison de ces traits et donne-t-il lieu à une variété de formes possibles, qui vont bien au-delà des configurations « canoniques » recensées par la grammaire (*X dit: « p »* ou *X dit que p*). En particulier, l'apport du modèle de J. Authier-Revuz est de prévoir pour chacun de ces modes des degrés de marquage qui vont jusqu'à l'absence de marques ou au marquage zéro.

Je me propose de passer en revue la façon dont s'actualisent dans les textes analysés les différents modes de RDA puis d'observer si une corrélation peut être établie entre tel mode ou telle forme et telle dénomination.

4.1 Les formes du discours indirect (DI)

a) Nom Propre + V. Parole ou équivalent + complémentation

Cette construction se situe généralement en début de paragraphe, et le nom du locuteur peut être en gras. Les énoncés qui suivent ne sont pas nécessairement explicitement introduits mais sont facilement

interprétables, en raison d'indices textuels et génériques, comme du DI (cf. Mellet et Sitri 2013)¹⁴:

(2) Désignation des représentants de l'établissement au CA de la COMUE Université Paris Lumières

Le Président **propose que**, outre lui-même, les deux représentants de l'Université au Conseil d'administration de la COMUE soient X, en tant que vice-président du Conseil d'administration de l'Université, et Z, en tant que vice-président de la commission de la Recherche.

M. V. **observe que**, si cette procédure de désignation est distincte des élections qui se sont tenues récemment, ces dernières ont constitué un désaveu clair de la politique que la présidence propose pour gérer la COMUE. **Au regard de la durée de la campagne électorale, la participation à ces élections fut honorable. La représentation de l'Etablissement ne doit pas refléter cette politique. Il faut qu'elle soit pluraliste.** M. V. **annonce** que, en conséquence, il ne votera pas en faveur de la représentation proposée. **Il souhaite qu'une proposition plus consensuelle soit présentée, si besoin après une suspension de séance.** (PV CA avril 2015 p. 3)

Il faut faire entrer dans cette rubrique les formulations stéréotypées qui constituent les relevés de décisions, dans la mesure où elles sont basées la plupart du temps sur le prédicat « approuver »:

(3) CV 2015/0147 – Convention de coopération – Université de Xiamen

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés la convention de coopération – Université de

¹⁴ Dans les exemples cités, le gras est de moi et correspond aux phénomènes commentés.

Xiamen.

Pour: 24; Contre: 0; Abstentions: 0 (PV CA avril 2015 p. 20)

Néanmoins, on trouve également des prédicats qui ne sont pas en eux-mêmes des verbes de parole, comme « élire » et l'interprétation du segment comme RDA n'est pas justifiée:

(4) 2) Désignation du représentant de l'établissement au CA de la COMUE Université Paris Lumières

Le Conseil d'Administration a élu à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés Monsieur X, en qualité de membre représentant l'établissement au CA de la COMUE Université Paris Lumières.

Pour: 23; Contre: 0; Abstentions: 1 (PV CA avril 2015 p. 9)

b) V. de Parole au passif ou dans une construction impersonnelle

Cette construction apparaît dans les exemples suivants:

(5) 2. POINT SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE [...]

Sont évoquées les difficultés de recrutement de personnels administratifs sur fonds propres de l'UFR et de la gestion intrinsèque que cela suppose. (UFR SEGMI 2009 p. 2)

(6) M. B. fait état de la situation de salles occupées actuellement par des psychologues et qui devaient être libérées pour le second semestre. L'UFR SPSE retarde la mise en œuvre du déménagement en raison des travaux nécessaires pour accueillir les enseignants concernés. **L'échéance de la rentrée 2011 est mentionnée.** (UFR SEGMI 2010 p. 3)

(7) **Il est proposé** pour la rentrée prochaine **que la charte**

des examens soit intégrée au dossier d'inscription pédagogique et signée par chaque étudiant pour prévenir tout problème juridique en cas de fraude. (UFR SEGMI 2010 p. 3)

(8) Dans la foulée, d'autres exemples d'interférences et de frontières **sont avancés par différents membres du Conseil.**

Sont ensuite évoqués et discutés les différents articles des statuts, en rappelant l'articulation et la complémentarité statuts/règlement intérieur.

A ce propos **est souligné** ce que précise l'article 9: « Il [le conseil d'UFR] établit le règlement intérieur » (UFR Phillia nov. 2010 p. 2)

Le contenu de parole est représenté par le sujet du verbe passif ou par une complétive dans le cas d'une construction impersonnelle. La tournure passive ou impersonnelle permet en revanche de ne pas préciser l'identité du locuteur (omission du complément d'agent).

c) Locution avec nom de parole

La construction est proche de la précédente mais le prédicat est constitué à partir d'un « nom de communication »¹⁵ et d'un verbe support, du type « poser une question » au passif ou d'un nom de parole suivi d'un prédicat d'existence (avoir lieu) comme dans *présentation est faite, Rappel est fait sur, Des interrogations sont émises sur, un échange a lieu*:

(9) La question des primes et des décharges est posée: la

¹⁵ On peut relever entre autres les noms suivants : *rappel, demande, information, proposition, question, présentation, examen, précision*. Sur les problèmes posés par la catégorie des « noms de communication », voir Charolles 1976 et Milicevic et Polguère 2010.

notion de « charges pour fonctions » suppose-t-elle une décharge ou un service « complémentaire »? (UFR Segmi 2009)

(10) 3. POINT SUR LES CREDITS APPRENTISSAGE

Proposition est faite d'une gestion coordonnée des fonds issus de l'apprentissage susceptibles de financer des projets communs d'investissement et de fonctionnement. Pierre-André JOUVET rappelle pour information le montant de la DGF (environ 200 000 €) allouée à l'UFR. La nécessité de la participation – notamment dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des usagers - de formations financées en partie par l'apprentissage est posée. (UFR SEGMI 2009)

(11) **Un échange a lieu** sur la question du référentiel qu'il est nécessaire de modifier (PV CS 2002)

Là encore, l'identification du locuteur est généralement omise. Le contenu de parole est représenté dans le GN complément du nom de communication ou dans un GP en *sur* complément de la construction. Quand la complémentation est absente, le GN avec un nom de communication peut constituer un indice pour l'interprétation de ce qui suit comme RDA. Il se comporte comme un titre de rubrique (voir section suivante):

(12) **Un débat** s'engage entre les membres du conseil.

Les membres du conseil, dans leur majorité, ne s'opposent pas à un bouleversement de calendrier mais attendent des instances de l'université une proposition de calendrier mieux ajustée (CR SSA mars 2011)

d) Nom de communication seul

(13) Cette proposition donne lieu à des **réactions** vives et variées au sein du conseil (PV CS 2002)

Le nom de communication est alors fréquemment en titre de rubrique ou sous-titre dans une rubrique

(14) XII – **Question** sur la possibilité de parrainer une HDR pour un chercheur récemment émérite (demande de H)(RC CS juin 2015)

Informations du directeur d’UFR
Désherbage de la BU (Phillia nov 2010)

(15) **Présentation** et **examen** du tableau BQE (Procédure Bonus Qualité Enseignement)
11 supports sont vacants à l’UFR LLCE... (LCE nov 2010)

(16) **Proposition** par madame X (BIATSS) de demande/modification de salle pour les cours mutualisés:
Pour information Mme X propose le texte, ci-après, en réponse à la demande de Mme H (directrice d’UFR) au Conseil d’UFR du date sur l’ordre du jour suivant (LCE nov 2010 p. 5)

(17) **Observations** et **souhaits** de modifications (Segmi 2009)

La mention du locuteur peut apparaître soit sous la forme d’un complément en *de* ou en *par*, soit par un ajout entre parenthèses. En ce qui concerne le contenu des paroles représentées, comme dans le cas où le N de communication est dans une structure phrastique, il peut apparaître sous la forme d’un complément (*proposition de*

demande/modification de salle). Le plus souvent, le segment nominal sert généralement d'introducteur à un paragraphe qu'il indexe pour ainsi dire et que l'on interprète comme développant le contenu du nom de communication.

On opposera ce type de constructions à un énoncé comme « *propositions de composition des jurys: les compositions des jurys sont approuvées à l'unanimité* », où ce qui suit les deux points ne développe par le nom de communication « *propositions* » mais donne le résultat des délibérations sur le sujet.

Les formes du DI se répartissent ainsi en deux grands ensembles: d'une part des patrons relativement figés liés à une organisation textuelle en paragraphes également figée. Cette première structure permet à la fois d'avoir accès à un résumé des paroles prononcées et d'en identifier le locuteur; d'autre part des formes plus variées, mettant en particulier en jeu une diversité de noms de communication, qui ne donnent pas nécessairement le résumé des paroles échangées ni l'identité du locuteur.

4.2 Les formes du discours direct (DD)

On peut de la même façon distinguer deux ensembles de constructions pour les formes du DD.

a) Nom Propre: DD

Dans le premier ensemble, le nom du locuteur est suivi de formes du DD introduites par deux points. Cette structure qui est par exemple celle préconisée par la société Ubiquis pour ses comptes-rendus, ou celle des comptes rendus de l'Assemblée Nationale est relativement peu

fréquente dans notre corpus: on la trouve dans les comptes-rendus du CS ou de la Commission Budgétaire, mais en alternance avec d'autres formes, « RDA non marquée » pour le CS et DI pour la CB.

(18) Masse salariale

M. J. présente les tableaux relatifs à la masse salariale. Il indique que la détermination des grandes masses a été réalisée au moyen d'une projection basée sur 2014 (situation arrêtée à septembre-octobre) modulée en fonction des facteurs d'évolution connus (augmentation indiciaire, glissement vieillesse-technicité...).

M. P.: ces tableaux permettent d'assurer la cohérence des montants par population (enseignants et Biatss, titulaires et contractuels) et par type de dépense (Rémunération principale, primes et charges patronales). Ils mettent en évidence les facteurs d'évolution et leur anticipation.

Mme D. demande quelles sont les raisons de cette augmentation.(CR CB décembre 2014)

b) Formes isolées

Dans les autres documents, les formes de DD apparaissent isolées, et dans un contexte où se trouvent d'autres formes de RDA (le plus souvent après d'autres formes de RDA).

Le DD apparaît quand il s'agit de présenter une information ou une question (en particulier dans les comptes rendus de l'UFR LCE; on peut se demander si cette caractéristique est liée à une difficulté syntaxique de construction de l'interrogative indirecte). En (20) *elle* renvoyant à Mme L, on peut considérer que le DD fait suite à un DIL:

(19) Services des enseignants et enseignants-chercheurs:

M. K. prend la parole: Les services des enseignants ont été

distribués dans les casiers des enseignants accompagnés d'une note indiquant la date de retour, avec les erreurs ou omissions éventuelles, et à remettre à Mme B. pour le 22 janvier. Fin mars, les services définitifs seront envoyés pour signature et approbation.

Il y a une dizaine d'enseignants, pour lesquels, il n'y a pas eu de retour des services. M. K. rappelle que ce sont les directeurs de département qui doivent remplir ces services et non l'administration.

Mme M. **demande si** les services ont été envoyés aux enseignants ayant un service vierge (sans nombre d'heures indiqué). **La réponse de M. K. est: ils doivent remplir à la main leurs heures.** (RC LCE janvier 2015)

(20) L'ajout d'une autre mineure en allemand.

Mme L.: La mineure avait été supprimée chez les historiens à l'UFR SSA et elle leur avait demandé de la rétablir, **qu'en est-il?** Mme A. répond que c'est à eux d'en faire la demande mais que l'UFR LCE l'a demandé de son côté. (RC LCE janvier 2015)

4.3 Les formes de MAS

Les formes de MAS, qui prennent la forme de GP en « selon » ou « d'après » sont rares.

(21) Remarques:

La répartition des crédits en fonction du nombre de diplômés n'est pas très satisfaisante, il faudrait, d'après certains membres du conseil, plutôt prendre comme critère le nombre d'inscrits en DEA.

Il faudrait, **selon d'autres**, discuter des disparités dans les DEA entre le nombre d'inscrits et le nombre de diplômés [...]
(PV CS 2002)

(22) M. D. juge ce travail très bon et souhaite le voir enrichi de données supplémentaires telles que les rémunérations des internes pour obtenir des coûts globaux complets. Il ne faudrait pas se lancer dans des conclusions hâtives.

Pour M. B. nous avons déjà des axes de travail intéressants. Des changements d'éclairage ont eu lieu dans certains bâtiments apportant des économies d'énergie. (CR CB avril 2015 p. 2)

4.4 RDA non marquée

Dans un nombre non négligeable de cas, il n'existe pas d'indice permettant d'identifier tel ou tel mode de RDA. Comme le lecteur sait de par les conditions de production du texte qu'il représente les paroles tenues lors d'une réunion, la RDA est donc non marquée.

Par défaut, le locuteur est le président de l'instance, ce qui peut être précisé par le titre de rubrique qui précède, titre constitué d'un nom de communication (voir ci-dessus):

(23) II – **Informations** du Vice-président

A sa demande, une réunion exceptionnelle du Conseil Scientifique se tiendra le 19 octobre sous la présidence de B. M., elle sera consacrée à la politique de recherche: Paris Ouest et ses partenaires (le site de la Défense, le Pres Universud, les relations inter-universitaires), les projets « Grand emprunt »: Labex et Equipex; les Alliances nationales, l'évaluation AERES et sa préparation: organisation et structuration de notre offre de recherche, modalités d'évaluation interne, les pôles de Paris Ouest, les grands domaines thématiques. (RC CS 5/10/2010)

Néanmoins, la présence d'embrayeurs de 1^{ère} personne du pluriel dans la suite du texte peut faire pencher l'interprétation vers un DD non marqué (DDL):

(24) **Nous** serons inspectés en janvier 2011 par l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche (I.G.A.E.N.R.) en vue de notre passage à l'autonomie en janvier 2012.

En janvier 2011, l'AERES nous contactera au sujet de l'évaluation de l'établissement et de son pilotage (dont l'évaluation de la recherche et de ses équipes) au titre de la vague C. Nous lancerons la préparation des opérations, ce qui suppose une évaluation des projets. Les dossiers seront présentés à l'AERES après avis du CS. Le calendrier n'est pas encore arrêté, la première version des projets des laboratoires doit être faite avant les vacances d'été, et l'évaluation se fera à l'automne 2011, pour une remise des dossiers en décembre 2011.(*ibid.*)

De fait, cette forme se présente souvent en alternance avec des formes marquées (DI ou DD); l'absence de précision concernant le locuteur correspond le plus souvent à l'apport d'informations par le président de l'instance.

Cette configuration domine dans les CR du conseil de laboratoire:

(25) Budget UPO

Le budget de MODYCO pour 2015 est en augmentation de 1.6%. La direction du laboratoire va demander un rendez-vous avec le VP recherche à propos du calcul de cette dotation qui a été amputée de 6000 Euros en 2014.(Conseil Labo 10/03/2014)

Elle peut alterner avec quelques rares cas de DI:

(26) Présence des doctorant-es financé-es sur contrats doctoraux. X **rappelle** la position de la direction du laboratoire à ce sujet: un doctorant financé (sur contrat doctoral, sur projet ANR, etc.) qui demande un espace de travail dans un bureau doit occuper celui-ci tous les jours de la semaine. Le doctorant doit déclarer ses congés et déplacements auprès de D. [responsable administrative] et de son directeur de recherche. Le conseil de laboratoire confirme son accord avec ces directives..(Conseil Labo 10/03/2014)

On la trouve également dans les RC puis CR de directeurs d'UFR

(27) 1° - Projet de PRES

Le projet se fera principalement avec l'Université Paris 8-Vincennes Saint-Denis, et plusieurs autres partenaires, pour rompre la situation d'isolement de Paris Ouest. Des contacts ont été pris avec les candidats à la Présidence de Paris 1-Panthéon-Sorbonne et Cergy-Pontoise. Paris Ouest peut maintenant espérer intégrer le Campus Condorcet. Le nouveau Président de Cergy-Pontoise, Z, semble prêt à tisser des liens avec Paris Ouest. [...]

2° - Questions diverses

M. P. **se demande si**, en ce qui concerne les Métiers du Livre, une collaboration avec les universités de Saint-Quentin ou Cergy, de par son IUFM, ne serait pas plus judicieuse qu'avec Paris 8. Il s'interroge par ailleurs sur l'intérêt que porte le Ministère à Paris 8 en ce qui concerne le PRES, et sur l'entrée de Paris Ouest au Campus Condorcet, récemment devenu EPCS. Cela ne risque-t-il pas de pousser Paris 8 et Paris 13 hors de Condorcet? Paris Ouest envisage-t-elle à terme une fusion avec Versailles Saint-Quentin et Cergy? M. B. indique qu'un tel rapprochement est envisageable. Le PRES et l'entrée

dans le campus Condorcet renforceront Paris Ouest, qui s'efforcera de conduire un dialogue constructif avec Versailles et Cergy. (Réunion des directeurs 13 avril 2012)

Dans certains CR, la distinction entre RDA non marquée exposant des informations portées à la connaissance de l'instance et RDA marquée pour les échanges entre les membres de l'instance est typographiquement visible (DI en retrait et en italiques; dans le PV du SCD, DD entre guillemets):

(28) Pour information, la subvention du Conseil général est attribuée à la BDIC dans le cadre de son action de soutien aux bibliothèques des Hauts-de-Seine.

O. M. signale que les modalités d'attribution des subventions du Conseil général aux bibliothèques ont évolué cette année, dans le cadre d'un guichet unique des subventions, et ce, même si la gestion de la partie bibliothèque reste à charge des Archives départementales. A notamment été mis en place cette année le principe d'une subvention ciblée sur une ou plusieurs actions, impliquant des indicateurs de réalisation.

V. T. rappelle que depuis quelques années la subvention du Conseil général permet en particulier de soutenir la politique d'expositions de la BDIC, où le partenariat du CG est expressément mentionné, et que la demande pour 2013 concerne la grande exposition du centenaire de 1914.

(PV BDIC 29/11/2012)

Le tableau suivant permet de visualiser la répartition des différentes formes de RDA selon les instances et la dénomination des « comptes-rendus » qu'elles produisent:

Tableau 3: formes de RDA et instances

CA	PV	DI sous la forme « X dit que + suite de DI »
	RC	DI (« X approuve »)
CS	RC	DDL DD sous la forme « N: xxx »
CEVU§	CR	DI sous la forme « N dit que+ suite de DI »
	R décisions et avis	DI (« X approuve »)
CPE	PV	DI sous la forme « X dit que + suite de DI »
CT	CR	DI sous la forme « X dit que + suite de DI »
	RD	DI (« X approuve »)
CHSCT	PV	DI sous la forme « X dit que + suite de DI »
CCP	PV	DI sous la forme « X dit que + suite de DI »
CB	CR	DI sous la forme « X dit que + suite de DI » DD sous la forme « N: xxx » MDS
Directeurs d'UFR	RC puis CR	RDA non marquée DI
BDIC	PV	RDA non marquée DI
SUAPS	PV	RDA non marquée
RI	PV	RDA non marquée DD
Iut ville d'Avray	CR	DI/suites de DI RDA non marquée
SSA	CR	DI/suites de DI RDA non marquée
SEGMI	CR 2009: procès verbal	DI/suites de DI RDA non marquée MDS en selon DDL
Phillia	CR	DI/suites de DI RDA non marquée MDS en selon DDL
DSP	CR en 2010 puis PV a partir d'octobre 2010 Le nom du fichier reste compte rendu jusqu'en mai 2011	DI/suites de DI RDA non marquée MDS en selon DDL
LCE	Relevé de décisions	DI/suites de DI RDA non marquée MDS en selon DDL + DD avec guillemets
Staps	Relevé de décisions	DI fortement résumé avec tournures impersonnelles
SPSE	Relevé de décisions	DI très résumé
SITEC	Relevé de délibérations	DI très résumé

Comme on le constate, il n'y a pas de lien bi-univoque entre dénomination et forme de RDA. On observe ainsi que les textes dénommés *relevé de conclusions* peuvent prendre une forme extrêmement stéréotypée pour le CA, le CS, le CFVU, ou encore le CT ou comprendre des formes de RDA diversifiées dans le cas des conseils d'UFR. Les conclusions sont d'une certaine façon analogues à celles que nous avons formulées plus haut: les CR des conseils centraux semblent beaucoup plus normés du point de vue formel que les CR des conseils d'UFR par exemple. La nature de l'instance semble donc constituer un facteur de contrainte plus important que la dénomination du texte sur les formes de RDA. Il n'est d'ailleurs pas anodin que le PV du CA soit rédigé par la société Ubiquis, ce qui donne d'ailleurs lieu à un débat.

5 Conclusion

Malgré le caractère limité du corpus analysé, quelques pistes de réflexion peuvent se dégager des observations présentées ci-dessus. On constate tout d'abord que les dénominations des textes ne coïncident pas tout à fait avec les regroupements basés sur les propriétés formelles, et tout particulièrement les formes de RDA. Il semble que la nature de l'instance, ses statuts et ses prérogatives institutionnelles constitue un critère d'homogénéité tout aussi important que le « nom » du document. En particulier, tout se passe comme si une tendance à la standardisation des CR des grands conseils se produisait. Ainsi, un regroupement distinguant ces « comptes-rendus » des autres semble s'imposer. Dans ce cas, la comparaison avec les productions émanant

d'autres universités est nécessaire: au hasard des recherches sur internet, on peut ainsi avoir accès à des CR de CA d'autres universités. On observe par exemple que le site de l'Université de Bourgogne présente à partir de septembre 2014 la dénomination « verbatim » (nom du lien et en-tête du document) pour des CR au DD qui rendent compte des hésitations et des interruptions, donnant lieu à des documents extrêmement longs. On peut faire l'hypothèse que, tout comme l'Université Paris Ouest, cette université a également recours aux services d'un prestataire extérieur, la dénomination « verbatim » constituant une des catégories de CR proposées par certaines sociétés spécialisées. Une telle « professionnalisation » de certaines tâches auparavant accomplies par des membres de la communauté universitaire s'observe dans d'autres domaines (celui de la communication par exemple).

Plus largement, on peut se demander si l'analyse des « comptes rendus » peut se passer d'une approche prenant en compte les usages et les pratiques des sujets, usages et pratiques inscrits dans une « mémoire ». En témoignent les réactions du membre du CA quand ils apprennent que les CR de cette instance sont pris en charge par une société spécialisée, extérieure à la communauté universitaire:

Mme T s'étonne qu'il ne soit pas possible de confier la rédaction des comptes rendus du Conseil d'administration à une personne interne à l'Université.

M. V. répond que le recours à Ubiquis semble une solution adaptée condition toutefois que ce prestataire ne prenne en charge que les réunions du Conseil d'administration, comme cela a été évoqué en BCA. Si tous les comptes rendus des conseils de l'Université devaient en effet être pris en charge par ce prestataire, il serait probablement plus rentable de

former un BIATSS à la réalisation de cette tâche. (CA février 2013)

De même, en d'autres endroits affleurent des commentaires du rédacteur sur sa pratique, à propos par exemple de la distorsion entre ce qui a été dit et ce qui peut être écrit:

1.1 APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 11/10/2010, 15/11/2010, 6/12/2010

Mme L. [représentant enseignant] fait une remarque concernant la teneur des comptes rendus. Elle considère que les propos tenus en CEVU sont souvent édulcorés.

Les critiques sont reportées de façon asymétrique. Mme L. trouve regrettable que les remarques faites aux représentants de l'administration ne soient pas reportées.

Mme C. [n'apparaît pas dans la liste des présents/représentés] précise que contrairement au CA, un compte rendu est rédigé pour rapporter la teneur des points développés. Il ne devrait pas s'agir d'un procès verbal de séance. Le compte rendu devrait être plus succinct qu'un PV, sans rapporter systématiquement tous les échanges des intervenants.

Mme C. s'efforce de rapporter au mieux les propos évoqués, en restituant les idées développées et les réponses apportées par les intervenants. Elle précise également que les comptes rendus sont relus et corrigés par le responsable du service et par le vice président du CEVU, ils se donnent aussi le droit de modifier ou de supprimer des passages.

Mme L. entend bien ces remarques et indique qu'un bref compte rendu signalant les points évoqués éviterait un biais systématique dans la façon dont sont faits les comptes rendus.

M. B. [représentant enseignant] ajoute que la rédaction des

comptes rendus est un exercice difficile. Des comptes rendus exhaustifs pour des séances de 5 à 6 heures donneraient des textes de 25 ou 30 pages illisibles, que personne ne lirait. Cette option n'est vraiment pas praticable au regard de la longueur des CEVU. L'option inverse du relevé de conclusion peut être plus objectif, mais risque de sembler incomplet à ceux qui n'assistent pas aux réunions. La solution moyenne a l'avantage d'apporter aux membres qui ne font pas partis du CEVU, un regard assez complet sur la teneur des débats. Pour éviter "les biais", il ne tient qu'aux membres du CEVU de l'indiquer en début de séance, puisque les comptes rendus sont soumis à l'approbation du conseil. (CEVU 2011)

Sur le plan méthodologique, une telle observation justifie l'emploi d'une appellation générique « compte-rendu » indépendamment des différents noms que leur donnent les locuteurs. Si la constitution d'un corpus dépend bien évidemment des objectifs de recherche, elle montre aussi les limites de corpus constitués uniquement sur la base de « noms de genre », indépendamment des conditions précises de production des textes.

Références

- AUTHIER-REVUZ Jacqueline. La représentation du discours autre: principes pour une description, à paraître
- BAKHTINE, Mikhail.. Les genres du discours. In *Esthétique de la création verbale*. Paris: Gallimard. 1979
- CHAROLLES Michel. Exercices sur les verbes de communication. *Pratiques* 9, p. 83-107. 1976
- MILICEVIC Jasmina et POLGUÈRE Alain. Ambivalence sémantique des noms de communication langagière du français, CMLF 2010 - 2ème Congrès Mondial de

Linguistique Française, La Nouvelle-Orléans, Etats-Unis, 12-15 Juillet 2010, Franck Neveu, Valelia Muni Toke, Thomas Klingler, Jacques Durand, Lorenz Mondada et Sophie Prévost (Eds.), Publié en ligne: 12 juillet 2010, DOI: <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010102>

MELLET Caroline et SITRI Frédérique. Nom de genre et institutionnalisation d'une pratique discursive: le cas de l'interpellation parlementaire et du signalement d'enfant en danger. CMLF 2010 - 2ème Congrès Mondial de Linguistique Française, La Nouvelle-Orléans, Etats-Unis, 12-15 Juillet 2010, Franck Neveu, Valelia Muni Toke, Thomas Klingler, Jacques Durand, Lorenz Mondada et Sophie Prévost (Eds.), Publié en ligne: 12 juillet 2010. <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010175>

MELLET Caroline et SITRI Frédérique. Les formes interprétatives de représentation du discours autre dans le genre du compte rendu: analyse de différents types d'indices. In C. Desoutter et C. Mellet (éds.), *Le discours rapporté: approches linguistiques et perspectives didactiques*, Peter Lang, Linguistic Insights, p. 137-158. 2013.

MELLET Caroline, RINCK Fanny et SITRI Frédérique, « Hétérogénéité des genres », *Pratiques* 157-158, *Théories et pratiques des genres*, sous la direction de D Ablali, p. 47-59. 2013.

Recebido em 10/12/2015. Aprovado em 20/12/2015.